

## DECISION DU PRESIDENT

N°2023-390

### Avenant n°1 au marché 2022-301 – Marché de travaux relatif aux modifications et optimisation de la chaîne de tri et de la gestion des refus sur le site de l'écocentre à Chaumes-en-Retz

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-283 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 4ème Vice-Président,
- VU le marché n°2022-301 attribué à la société NEOS et notifié le 15/11/2022

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2023,

CONSIDERANT la nécessité de corriger des mentions relatives à la formule de révision des prix et de modifier les délais et jalons contractuels (régularisation des délais et phasage d'intervention associés au marché de l'Entreprise NEOS en lien avec le planning d'intervention des travaux du délégataire GEVAL pendant l'arrêt de l'Ecocentre commun à ces deux contrats)

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°1 entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la société NEOS.

**ARTICLE 2** : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le **Le Vice-Président,**

**Jacky DROUET**

AR-Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

**Le Président,**

**Jean-Michel BR,**

044-200067346-20231006-1-AU

Réception par le Préfet : 06-10-2023

Publication le : 06-10-2023

Acte mis en ligne le 19-10-2023